

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Pirenne, Henri : Compte-rendu de WALTHER Andreas : *Die Anfänge Karls V*, Leipzig, 1911, in *Göttingische Gelehrte Anzeigen*, t. CLXXIV, 1912.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a12949_000_f.pdf

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des œuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

Sonder - Abdruck

aus den

Göttingischen gelehrten Anzeigen

unter der Aufsicht

der Königl. Gesellschaft der Wissenschaften.

Berlin.

Weidmannsche Buchhandlung.

Andreas Walther, *Die Anfänge Karls V.* Leipzig 1911, Duncker u. Humblot. XIII, 258 S. 8°.

Ce nouveau livre de M. Walther forme le pendant de celui qu'il a publié en 1909 sous le titre de *Die burgundischen Zentralbehörden unter Maximilian I. und Karl V.* (Leipzig, Duncker u. Humblot). Mais tandis que ce dernier exposait le mécanisme des institutions de l'Etat bourguignon à la fin du XV^e et au commencement du XVI^e siècle, ce sont les personnes chargées du fonctionnement de ces institutions et de la direction politique durant les premières années du règne de Charles-Quint qui occupent ici l'attention de l'auteur. Aussi bien la connaissance des formes d'un gouvernement ne nous donnera-t-elle jamais qu'une idée bien imparfaite de celui-ci. Pour le comprendre dans sa réalité vivante, il faut, après avoir étudié les divers rouages dont il se compose, tenir compte des individus qui ont eu pour mission d'imprimer le mouvement à la machine. M. Walther nous rappelle une fois de plus que, sous les concepts abstraits et vagues de roi, de peuple, de France, d'Allemagne ou de Bourgogne, il importe, si l'on veut pénétrer le fond des choses, de découvrir les hommes animés de passions et d'intérêts divers, différant entre eux par leurs traditions, leur caractère, leur classe sociale, leur formation intellectuelle qui, employés au maniement des affaires, ont collaboré, chacun pour sa part, à l'oeuvre politique à laquelle reste attaché, comme celui d'un héros éponyme, le nom d'un prince ou d'un Etat. Pour les débuts de Charles-Quint les recherches dans ce sens étaient encore très incomplètes et M. Walther a le grand mérite d'avoir éclairé d'une vive lumière bien des recoins d'un règne si important.

Comme il fallait s'y attendre, il nous apporte à la fois des faits nouveaux et des idées. De longues investigations aux archives de Bruxelles et surtout à celles de Lille (fonds de la chambre des comptes) lui ont fourni nombre de renseignements inédits¹⁾. L'appendice de son livre comprend le texte de 35 lettres de Marguerite d'Autriche, de Maximilien, de Chièvres, de Henri de Nassau, de Louis Maroton²⁾ et de Charles-Quint lui-même. Il suffira de se

1) Pour le soin avec lequel M. W. a étudié les papiers de Marguerite d'Autriche conservés à Lille, cf. sa critique du livre de H. Kreiten (*Der Briefwechsel Kaiser Maximilians I. mit seiner Tochter Margareta*) dans les *Gött. gel. Anz.* 1908, p. 253—286.

2) M. Walther, p. 55, pense que Maroton est l'auteur de la relation du deuxième voyage de Philippe le Beau en Espagne (Gachard, *Voyages des souverains des Pays-Bas*, t. I, p. 389—480). Cette conjecture serait certaine si l'on pouvait prouver que Maroton était à l'entrevue de Blois en octobre 1505, où l'auteur de cette relation (p. 401) s'est certainement trouvé. En tous cas l'écrivain anonyme

reporter aux facsimile qui les accompagnent pour apprécier tout ensemble la difficulté de leur déchiffrement et l'exactitude de leur transcription ¹⁾. Mais la valeur du travail réside surtout dans l'analyse pénétrante des faits politiques et du rôle des personnages qui y ont été mêlés. Par sa perspicacité, son indépendance de jugement, sa critique avisée et personnelle, il instruit et fait réfléchir, et, même si l'on n'accepte pas tous ses résultats, on lui demeure reconnaissant des problèmes qu'il pose et des solutions qu'il suggère.

L'ouvrage se répartit en trois grandes divisions. La première, intitulée *Vorgeschichte* (p. 1—66), caractérise la situation du gouvernement bourguignon durant les règnes de Maximilien et de Philippe le Beau, tant à l'intérieur dans ses rapports avec la noblesse, qu'à l'extérieur dans ses relations avec la France et l'Angleterre; un paragraphe spécial, et d'un très vif intérêt, expose l'attitude respective du roi et de la noblesse en Castille, puis, initié à l'état politique des deux puissances, le lecteur assiste à leur rencontre et au conflit qu'elle déchaîne au moment où Philippe le Beau se voit appelé à recueillir en Espagne la succession de sa femme Jeanne la folle. Les deux autres parties du volume ont un objet plus restreint et descendent davantage dans le détail. Elles sont consacrées à l'étude de la politique de Marguerite d'Autriche pendant sa première régence dans les Pays-Bas (p. 66—127) et de celle de Guillaume de Chièvres depuis l'émancipation de Charles-Quint jusqu'à son départ pour l'Espagne (p. 127—212).

Il est naturellement impossible de mentionner ici tout ce que, dans ce cadre très simple, M. Walther a versé de données nouvelles, d'explications intéressantes et d'observations ingénieuses ou frappantes. Je signalerai seulement parmi les morceaux qui m'ont paru le plus réussis, la distinction des diverses périodes du règne de Philippe le Beau, la caractéristique de la politique de Marguerite, qui essaie vainement de gouverner en opposition tout à la fois avec Maximilien et avec les «nationalistes» bourguignons, les portraits psychologiques de Gattinara et de Charles-Quint adolescent, et surtout l'appréciation et la justification de la conduite de Chièvres.

Sur un point, pourtant, mais sur un point assez important, je ne puis me persuader de l'exactitude des considérations de M. Walther. D'après lui, la haute noblesse bourguignonne, ou, ce qui revient au même, la haute noblesse des Pays-Bas, serait encore animée,

semble avoir bien connu Maximilien (p. 421) auprès duquel nous trouvons justement Maroton en 1507.

1) P. 215, l. 1, lire: esbaïssons. P. 216, l. 14, lire: esté. P. 218, l. 26, lire: autrement. P. 227, l. 18, 21, 34, 36, lire: payes. P. 142, l. 16, lire: avoit. P. 248, l. 30, il faut probablement lire: et ailleurs, au lieu de: si ailleurs.

pendant les premières années de Charles-Quint, d'un esprit féodal et conservateur. Fidèles au passé et jaloux de leur autonomie médiévale, les grands seigneurs qui la composent se considèrent comme indépendants vis à vis du souverain. Ce serait une grave erreur que de les taxer de trahison quand ils l'abandonnent, puisqu'ils ne sont pas encore parvenus à s'adapter à l'Etat moderne. C'est seulement à la longue et par un processus de nationalisation graduelle¹⁾ que celui-ci a fini par se les attacher et par les soumettre à la suprématie de ses juristes, en ne leur laissant que les apparences et l'éclat extérieur du pouvoir. A l'appui de cette thèse, M. Walther, si je l'ai bien compris, invoque deux ordres de faits. Tout d'abord, les défections très nombreuses qui se produisent au sein de la noblesse durant la régence de Maximilien; ensuite, la répartition de cette même noblesse en groupes hostiles s'expliquant chacun par des intérêts locaux. Une partie des seigneurs, à la tête desquels se trouvent les Croy, représenterait surtout les aspirations de la Flandre, ruinée par l'industrie anglaise, et constituerait dès lors un parti (féodal) s'appuyant sur la France, tandis que d'autres seigneurs, originaires des régions du Nord (Brabant septentrional, Hollande et Zélande), et parmi lesquels Jean de Berghes occupe le premier rang, graviteraient surtout dans l'orbite de l'Angleterre, parce que l'Angleterre, par son commerce, entretient la prospérité de ces régions.

Pour séduisante qu'elle soit, cette manière de voir me paraît ne point correspondre à la réalité. Sans doute il existe encore dans les Pays-Bas, même après la mort de Charles le Téméraire, quelques spécimens du vieux baronnage féodal, tels que, par exemple, les La Marck. Mais peut-on confondre avec ces représentants attardés du moyen âge, tenant ouvertement campagne contre le souverain, les Croy, les Luxembourg, les Ligne, les Lannoy etc.? Quelle que soit la répugnance de ces grands seigneurs à se courber sous l'absolutisme, ils n'en constituent pas moins une noblesse de cour, bien différente de la féodalité de jadis²⁾. Au lieu de reposer encore sur leurs domaines et sur leurs vassaux, leur influence et leur fortune dépendent essentiellement du prince qui peut les leur enlever en les écartant du pouvoir et même en confisquant leurs biens³⁾. S'ils ne lui

1) Sur cette nationalisation de la noblesse, cf. ma *Geschichte Belgiens*, t. III, p. 236 et suiv.

2) M. Walther étend excessivement, à mon avis, la signification de la féodalité. Son observation (p. 56): »die Zeit war noch viel zu sehr in Feudalismus gebunden, als daß es möglich wäre, jemanden als Gesandten zu schicken, der ausgesprochen zu einer dem betreffenden Land feindlichen Partei gehörte« pourrait s'appliquer à tous les Etats contemporains et les représenter comme étant aussi »in Feudalismus gebunden«.

3) Exemple frappant dans la disgrâce des Croy sous Charles le Téméraire

obéissent pas sans réplique, comme ses fonctionnaires de robe longue, s'ils ne se transforment pas en instruments passifs de sa volonté, s'ils l'obligent même à les ménager et à céder souvent à leurs désirs ou à leur cupidité¹⁾, c'est tout simplement en vertu de ce sentiment aristocratique que l'on rencontre à la même époque dans tous les Etats et qui partout, jusqu'à la fin du XVI^e siècle, a fait prendre à la noblesse la direction de la nation contre les entreprises de l'absolutisme. Contentons-nous de citer ici l'exemple de la France où les gouverneurs de province gardent jusqu'à Louis XIV une si large indépendance et où, en plein règne de François I^{er}, le duc de Bourbon rompt en visière à la couronne. Il est visible, et M. Walther en cite lui-même un exemple frappant²⁾, que cette noblesse qui entoure le prince, participe à ses conseils et est chargée de ses ambassades, considère comme une trahison l'alliance avec ses ennemis. Le soulèvement d'une grande partie de ses membres contre Maximilien ne prouve rien en l'espèce. S'ils le combattent, en effet, c'est qu'ils voient en lui un usurpateur et considèrent son pouvoir comme illégitime.

Quant aux tendances régionales que M. Walther attribue à la haute aristocratie et aux partis anglais et français entre lesquels il la répartit, je ne puis parvenir à les apercevoir. S'il est exact que la concurrence anglaise a été désastreuse pour les *villes* flamandes, elle n'a pas atteint les campagnes, où précisément la noblesse avait la majeure partie de ses domaines, et elle y a même provoqué, en y suscitant la draperie rurale, un renouveau de prospérité³⁾. D'autre part, le commerce anglais n'a favorisé qu'Anvers et Berg-op-Zoom; il n'a profité en rien à la Hollande⁴⁾ et bien peu seulement à la Zélande. Après le règne de Maximilien d'ailleurs, la prépondérance d'Anvers est si solidement implantée dans le pays que personne ne s'y oppose plus, et que l'industrie de toutes les provinces, sous l'ac-

qui se termine par le pardon demandé à genoux par le vieux Croy au jeune duc (Walther, p. 9). Ce n'est pas précisément là l'attitude d'un »Feudalherr vom alten Schlage«.

1) M. Walther, p. 5 en donne une preuve excellente.

2) Voy., p. 75, l'histoire des réclamations de Charles de Lalaing contre le reproche d'infidélité fait à son père par Olivier de La Marche. M. Walther aurait pu compléter le récit de Monstrelet sur cette affaire par le document publié dans H. Stein, *Olivier de La Marche*, p. 230.

3) Voy. sur ce point mon étude: *Une crise économique au XVI^e siècle. La draperie urbaine et la nouvelle draperie en Flandre. Bullet. de l'Académie Royale de Belgique*: Classe des Lettres, 1905, p. 489 et suiv.

4) M. Posthumus, *De geschiedenis van de Leidsche Lakenindustrie*, p. 251, constate même que, depuis le commencement du XVI^e siècle, la concurrence anglaise force Leyde à chercher en France un débouché pour sa draperie.

tion du capitalisme, s'oriente également vers le grand port. Au reste, on ne voit pas ce qui aurait pu alimenter des tendances provinciales chez les seigneurs du XVI^e siècle. Comme chevaliers de la Toison d'Or, ils sont privilégiés dans tous les territoires des Pays-Bas; ils passent de gouvernement en gouvernement; ils parlent tous le français, la langue de la cour; ils mélangent si bien leur sang par des mariages, qu'il est bien difficile de les distinguer encore par les origines wallonnes ou flamandes de leurs familles et qu'ils apparaissent tous comme bourguignons. En face des villes qui restent longtemps fidèles, pour la plupart, au particularisme du moyen âge, ils représentent au contraire l'union, la «généralité», et c'est là justement ce qui leur donne la force de résister avec succès aux tentatives de la centralisation. Ce qui est vrai, et ce que M. Walther a montré parfaitement, c'est qu'il existe entre eux des rivalités et des jalousies. Marguerite d'Autriche s'est plainte plus d'une fois de leurs «différens et petites querelles¹⁾», et il n'y a pas lieu de faire intervenir la politique dans ces inimitiés personnelles ou familiales. L'opposition de Berghes et de Chièvres n'a rien d'une opposition de principes. Contre Chièvres, qui domine le gouvernement et, d'accord avec les aspirations générales du pays et les intérêts majeurs de son développement économique, lui impose une politique de paix avec la France, Berghes cherche un appui auprès de Marguerite d'Autriche et est ainsi amené à soutenir sa conduite anglophile. Ce qui est vrai encore, et ce que M. Walther a mis en pleine lumière, c'est la différence profonde qui sépare un Chièvres d'un Gattinara: le premier, conseiller du prince, l'autre, instrument de son pouvoir; l'un, protagoniste d'une politique dans laquelle la noblesse représenterait vis à vis du prince l'opinion nationale, l'autre, sacrifiant tout au souverain, identifiant l'Etat avec lui et plaçant son idéal de juriste dans l'absolutisme. Ce qui est vrai enfin, c'est la crise que devait déchaîner dans l'Etat bourguignon l'appel de Charles-Quint au trône d'Espagne et la substitution, depuis lors, d'une politique dynastique et étrangère à la politique nationale de Chièvres. Si l'on peut hésiter à dire comme le fait M. Walther que le gouvernement des Pays-Bas pendant les premières années du règne de Charles se rattache encore au moyen âge, ou reconnaîtra hautement avec lui qu'il constitue la dernière manifestation de la pleine indépendance de l'Etat bourguignon.

Gand

H. Pirenne

1) Kreiten, *op. cit.*, n° 18. Pour le texte, cf. Walther, GGA. 1908, p. 264.

Règles d'utilisation des copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des bibliothèques et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. Les œuvres littéraires numérisées par les Bibliothèques de l'ULB appartiennent majoritairement au domaine public.

Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les Bibliothèques auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les bibliothèques de l'ULB ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux bibliothèques de l'ULB un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.

Exemplaire à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux bibliothèques de l'ULB dans les documents numérisés est interdite.